



Lycée Classique  
d'Echternach

## Consignes et explications concernant les procédures COVID

décembre 2022

### 1) Mesures sanitaires actuellement en vigueur au lycée

Les mesures suivantes inhibent la prolifération des virus et restent en place dans l'enceinte du LCE :

- **aérer régulièrement les salles de classe,**
- **se désinfecter les mains,**
- **tousser et éternuer dans son coude,**
- **garder ses distances,**
- **circuler dans les cours et les couloirs de manière disciplinée et sans se bousculer.**

Le **port du masque** n'est pas obligatoire, mais il est fortement **recommandé** en **cas de symptômes d'une maladie du système respiratoire**.

### 2) En cas de symptômes d'une maladie du système respiratoire

Les régents sont priés de rappeler aux élèves et parents les dispositions suivantes :

- Toute personne doit rester à **domicile**/rentrer à la maison si elle se sent **malade**.
- Dès apparition des premiers symptômes, la personne concernée est priée de **porter le masque** et de **passer un test antigénique rapide**.

### 3) Elèves ayant un résultat positif lors d'un test antigénique ou PCR

Les parents informent **le régent** si leur enfant est testé positif et déclarent le cas à l'Inspection sanitaire : <https://covidtracing.public.lu>.

L'élève est obligé de quitter le lycée s'il obtient un **résultat positif pendant les heures de cours**. L'enseignant en informe le **secrétariat** par téléphone **72 87 15-100** et l'élève est prié de mettre un **masque FFP2** mis à sa disposition à la loge du concierge.

Dès qu'un **enseignant** est mis au courant d'un résultat positif, il transmet l'information **au régent** de la classe.

### Le régent a la responsabilité

- **d'informer les membres de la cellule COVID-LCE** : [covid@lce.lu](mailto:covid@lce.lu) du cas positif ;
- **de communiquer l'information aux titulaires de la classe ainsi qu'aux élèves** en respectant la protection des données ;
- **d'assurer le suivi** pour l'élève concerné (ordonnance d'isolement ; matière traitée ; ...) ;
- de rester en **contact avec les parents** pendant la durée de la mise en isolement.

### Isolement

Toutes les personnes dont le résultat positif est confirmé par un test PCR sont mises en **isolement pour une durée de quatre jours**. La mise en isolement peut toutefois prendre fin avant l'écoulement de la durée des quatre jours si la personne concernée réalise, à 24 heures d'écart, deux tests antigéniques rapides dont les résultats sont négatifs.

**Suivant les directives du MEN, l'enseignement à distance n'a plus lieu !**

\*\*\*\*\*

Au cas où les parents ou les élèves aimeraient avoir des renseignements supplémentaires, ils pourront s'adresser aux services nationaux suivants :

<b>Helpline Santé</b>	<b>247-65533</b>	lu - ve 08h00-18h00; weekend 10h00-18h00
-----------------------	------------------	---

---

<b>Helpline du MENJE</b>	<b>8002-9090</b>
--------------------------	------------------

---

<b>Helpline de l'ONE</b>	<b>8002-9393</b>	lu-ve de 8h00-18h00
--------------------------	------------------	---------------------